

Décision

Générale

colonial

Décision n° 862 du 23 août 1948 :

n° 862

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est résilié pour raisons de santé le contrat en date du 10 juillet 1947 engageant Mme Quintric en qualité d'infirmière-visiteuse. Une réquisition de passage en 2e classe pour Paris est accordée à Mme Quintric, infirmièrevisiteuse contractuelle Mme Quintric rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 17 août 1948 et voyagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 3e caté gorie.) Conformément aux dispositions du paragra phe 2 de l'article 7 du contrat susvisé, Mme Quintric aura droit à un dédommage ment égal à deux mois de rémunération paya ble avant son départ de la colonie.